



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

N° 58

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaients présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. CARETTE Christian

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
05/12/2023

Date d'affichage
19/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : fonds soutien CCVS 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le fond de soutien de la CCVS sera sollicité pour les travaux de requalification du centre bourg qui sont planifiés de 2024 à 2028. En effet, ils correspondent aux thématiques prioritaires du territoire de la Communauté de communes des Villes Sœurs.

La commune de Gamaches investit pour :

- l'amélioration son habitat, de ses commerces et ses espaces publics.
- le développement économique du tourisme, des commerces et du patrimoine
- la sécurisation de ses espaces publics dont les aménagements de sécurité routière.

Pour précision, la phase 1 représente une dépense prévue de 1 209 538.66€.

Cette subvention étant accordée annuellement, la dépense 2024 qui représente 55% de la phase 1 devrait s'élever à 671 965.59€ ; La subvention Fond de soutien de la CCVS pourrait atteindre la somme de 201 589.50€, soit 30%.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14 DEC. 2023

ID : 080-218003580-20231212-DEL1212202358-DE



Néanmoins, aux vues du prorata des dépenses estimées dans le plan de financement et des subventions accordées pour la phase 1, la CC des Villes Sœurs sera sollicitée à hauteur de 84 607€ ; soit 12.59%

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide de la CCVS au titre du fonds de soutien à hauteur de 12.59%, soit 84 607€.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

